

Date de convocation : 11/03/2019

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 17 Juin 2019**

**Le dix-sept juin deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie-Cécile POUILLY,**

Étaient présents :

Mmes Isabelle BADERA, Geneviève GALIERE, Fabienne DINARD et Marie-Cécile POUILLY  
MM. Jean-Marc BOULERAND, Ludovic BRUN, Philippe CALMUS, Jacques DERRE, Jacky GASNIER,  
Olivier HANQUEZ, Franck GUILLAIN, Thierry CAZALET et Patrick OCZACHOWSKI

Absent représenté :

M. SEMETEYS Christophe\_procuration à M Gasnier Jacky

Absent non représenté :

M. GUITTARD Eric

### **I / Nomination du secrétaire de séance**

M. Ludovic BRUN sera secrétaire de séance

### **II / Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 02 avril 2019**

Le compte rendu du 2 avril 2019 est **adopté à l'unanimité.**

### **III / Échanges et informations sur l'Arrêt du projet PLUi avant le passage au Conseil Communautaire**

La dernière réunion publique a eu lieu le 12 juin 2019 à la salle des fêtes de Nogent-le-Roi. Cette réunion, en présence des élus, avait pour but de présenter le projet de PLUI avant sa phase d'arrêt.

Le 14 juin, la commune de Faverolles a également fait une permanence en mairie pour débattre et échanger autour du PLUI. Une quinzaine de personnes sont venues avec des questionnements majoritairement sur les « zones jardins ».

Demande d'une habitante de la commune pour faire de la permaculture sur une zone N, le Conseil n'est pas contre, en revanche, il ne souhaite pas passer le terrain en zone agricole.

Mme le Maire fait lecture à leur demande d'un courrier reçu d'administrés.

### **IV / Délibération suppression du Plan d'Alignement des routes Départementales de la commune**

Cette donnée fournit une information sur les plans d'alignements approuvés par décision administrative au bénéfice du Département. Plus précisément, il s'agit des limites entre voie publique et propriétés riveraines figurant dans les plans des servitudes d'utilité publique.

Le département est d'accord pour le geler, c'est-à-dire le mettre en sommeil.

Le Conseil a voté à l'unanimité pour le mettre en sommeil.

### **V / Délibération modifications des statuts du SYMVANI**

L'arrêté préfectoral du 28 décembre 2018 mettant fin à l'exercice des compétences du (SIVOM) syndicat intercommunal à vocation multiple de Houx-Yermenonville du fait du départ de Houx vers la communauté d'agglomération de Chartres métropole, a pour conséquence une modification statutaire (retrait du SIVOM de Houx-Yermenonville et adhésion de la commune de Yermenonville) du SYMVANI et qu'il convient que toutes les communes ou syndicats membres l'approuvent .

Le Conseil vote pour à l'unanimité.

## **VI / Points Divers**

**Archives départementales** : visite d'une personne qui a fait le point sur nos dossiers archivés. Plutôt bien tenu, elle nous a expliqué les dates à respecter pour la conservation des documents communaux. Un certains nombres de dossiers peuvent d'ores et déjà être détruits (dates de conservation dépassées). Elle nous a proposé une convention avec les archives départementales pour stocker nos dossiers anciens (qui ne sont plus consultés au niveau de la commune). L'enlèvement des dossiers et l'archivage sont pris en charge à 100% par les archives départementales. Le Conseil a validé à l'unanimité la signature cette convention.

**Visite commerciale de La Poste** pour nous présenter les différents produits/services qu'elle peut mettre en place : recommandé mobile, dépôts timbres, distribution des bulletins municipaux entres autres. Nous avons pris note ces informations.

### **Visite commerciale société d'assurance AXA.**

La démarche serait de mettre à disposition une salle et de distribuer des invitations pour une réunion avec la population afin de lui proposer une mutuelle communale.

Le conseil estime que la commune n'a pas à faire cette démarche, nous ne sommes pas des commerciaux et nous n'avons pas à favoriser une société plutôt qu'une autre.

Le Conseil a refusé à la majorité ( 10 voix pour et 4 abstentions) en indiquant que la Mairie n'est pas dans son rôle.

**SIDES** : un problème rencontré sur le surpresseur. Pièce à remplacer. La société O' LASS nous a alertés sur le fait que la station n'est pas équipée d'alarme pour prévenir des problèmes. Une proposition va être faite sur la mise en place d'une alarme à la station et pour la programmation des alarmes de tous les postes de relevage avec un logiciel associé afin de limiter les interventions journalières du SIDES à la station et celles (2 fois par semaine) de nos agents sur les postes de relevage.

**Travaux** : Les travaux sur la route Nationale, côté Butte d'Auvergne, seraient prévus fin juillet – A confirmer par la société en charge des travaux.

- A réaliser avant la fin du mandat : accès handicapé au niveau de l'église et de la salle des fêtes. Un chiffrage va être réalisé à la rentrée de septembre. Et étude pour rénovation de la salle des fêtes.

- Sécurisation du support de la cloche de l'église – le devis est en attente.

- Rue des Garennes, nous avons l'accord de la subvention FDI donc nous allons faire avancer le dossier auprès de foncier expert pour faire réaliser les travaux.

- Rue du bout Corneret à voir pour mettre du calcaire au lieu du gazon à certains endroits de l'accotement.

**Divers** : Une plainte d'administrés mettant en cause Mme le Maire a été classée sans suite par abandon de cette dernière. La mairie devra quand même supporter les frais d'avocat.

### **V/ Tour de table**

- Cimetière : Après avoir été complètement remis à niveau, il reste 43 tombes à relever. Ces tombes n'appartiennent plus à personnes, nous ne sommes pas sur qu'il y ai des restes humains, mais le relevage doit se faire dans les règles.

Un premier devis établi à 25 000€ TTC permet de relever les 43 tombes.

Une seconde proposition à environ 100€/tombe ; quand une concession est louée, au moment du terrassement par les pompes funèbres, s'il y a des ossements on les fait mettre dans l'ossuaire.

Le coût est moindre et il est étalé dans le temps.

Cette proposition a été présentée et retenue à la commission cimetière de Faverolles et les Pinthières.

Le Conseil à l'unanimité a retenu la seconde proposition.

Un plan va être mis dans le carcan

Pour le jardin du souvenir refaire l'endroit pour les cendres et mettre une stèle : coût 2200€

- Kermesse de l'école + remise des prix CM2 le 15 juin. Bonne journée pour l'APE et l'école.
- Proposition sur un ajout de jeux pour enfants dans la cour côté bibliothèque/salle des associations. Le Conseil est plutôt pour. A chiffrer pour la rentrée de septembre.
- date à retenir : 2 juillet pour préparation des festivités du 14 juillet.  
Un feu d'artifice sera tiré le samedi de la fête de la St Rémi en septembre
- Demande d'un passage du fauchage des bas-côtés.
- Serait-il envisageable de faire un passage piétonnier correct entre le bourg et le hameau de la Butte d'Auvergne et de déplacer le panneau pédagogique pour le positionner à d'autres endroits du village ?
- Information déchèterie : Fermeture de la déchèterie de Nogent le Roi du 1<sup>ER</sup> au 28 juillet pour mise aux normes.  
Demande d'élagage pour le passage du camion poubelle.
- Eclairage public : marquage en cours des points lumineux pour repérage.
- Dates proposées par la commission culture
  - 14 septembre : Forum des Associations 14h-18H à la salle des fêtes
  - 12 Octobre : Chasse aux trésors organisé par la bibliothèque
  - 31 octobre : « Panique à la bibliothèque » par l'équipe bibliothèque et la MJC
- Avancement du projet Panneau numérique. Réunion avec la société Lumiplan. Définition du cahier des charges « génie civil » pour chiffrage. Devis sur mise en place de l'électricité, du réseau Internet et maçonnerie pour installation du panneau. Coût total d'environ 15 000€.

**Plus de question, la séance est close à 23h.**